

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50
f +41 32 420 50 51
secr.sic@jura.ch

Conférence de presse du 2 septembre 2016

Delémont, le 2 septembre 2016

Communiqué de presse

Bonfol enfin libéré de ses déchets chimiques

Environ 55 ans après l'arrivée du premier camion chargé de déchets chimiques à entreposer en bordure du village de Bonfol, le dernier coup de grappin vient d'excaver les ultimes kilos de ces mêmes déchets. Lors de la conférence de presse donnée à cette occasion par les représentants de la Commune, du Canton et de la Chimie bâloise, le ministre David Eray a rendu hommage aux nombreux acteurs grâce auxquels cette entreprise hors du commun a pu être menée à bien.

Pour l'Autorité cantonale, ce dossier a représenté dès le départ un défi politique, juridique, technique et financier hors norme. Grâce à l'engagement considérable des collaborateurs internes à l'administration cantonale, et grâce également à la contribution des experts des différentes disciplines sollicités par l'Autorité cantonale, le canton du Jura a parfaitement joué son rôle d'organe de surveillance.

Par ailleurs, les structures mises en place par la chimie bâloise et l'Autorité cantonale ont fortement contribué à garantir une collaboration fructueuse entre les différents partenaires concernés. Il s'agit notamment du « comité restreint » au sein duquel siègent les quatre acteurs principaux, à savoir la chimie bâloise, le canton du Jura, la commune de Bonfol ainsi que l'Office fédéral de l'environnement. D'autre part, la mise en place d'une Commission d'information franco-suisse associant toutes les parties intéressées aura permis de favoriser l'acceptation du projet d'assainissement et d'instaurer un climat de confiance indispensable à la réussite d'une telle entreprise.

Cela étant, la fin de l'excavation des déchets ne marque pas l'aboutissement du projet. Plusieurs étapes restent à franchir. Premièrement des travaux résiduels en relation avec d'éventuels foyers de contamination seront encore nécessaires de même que la poursuite de la surveillance environnementale. Parallèlement viendra la déconstruction des installations de chantier, suivie de la réaffectation du site à sa vocation de départ, à savoir une zone forestière. La question d'y ériger un projet land art est cependant encore en discussion au sein de l'association « Escale Bonfol » dont les activités bénéficient d'un soutien financier de la part de la bci. Enfin, et même si cela ne

concerne pas directement les collectivités jurassiennes, la question de la répartition des coûts estimés à 380 millions de francs n'est pas totalement clarifiée. Le ministre David Eray n'a pas manqué de rappeler que ce montant représente environ 250 fois celui versé en redevances par la chimie bâloise pour avoir le droit d'entreposer ses déchets dans les glaisières de Bonfol durant les années 1961 à 1976 !

Contact :

David Eray, ministre de l'environnement, 032 420 53 02

Jean-Pierre Meusy, responsable cantonal du dossier, 079 201 72 29

- Annexes:
- fiche « L'assainissement en 12 chiffres »
 - fiche « L'assainissement en 10 images »
 - fiche « Brefs témoignages des Ministres de l'environnement »
 - fiche « Brefs témoignages des principaux acteurs du Canton »

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50
f +41 32 420 50 51
secr.sic@jura.ch

Pressekonferenz vom 2. September 2016

Delémont, 2. September 2016

Pressemitteilung

La version française fait foi!

Bonfol endlich vom Sondermüll befreit

Rund 55 Jahre nachdem die ersten Chemieabfälle am Rand des Dorfes Bonfol abgeladen wurden, hat vor kurzem der Bagger die letzten Kilos ebendieser Abfälle aus der Erde gehoben. An der eigens zu diesem Ereignis von den Vertretern der Gemeinde, des Kantons und der Basler Chemischen Industrie organisierten Medienkonferenz würdigte Regierungsrat David Eray die zahlreichen Akteure, dank derer diese außergewöhnliche Maßnahme erfolgreich durchgeführt werden konnte.

Das Dossier Bonfol stellt für die zuständige kantonale Behörde bereits von Beginn an eine politische, rechtliche, technische und finanzielle Herausforderung dar. Dank des hohen Engagements der internen Mitarbeiter der kantonalen Verwaltung sowie der von ihr beauftragten Experten aus den verschiedenen Fachbereichen hat der Kanton Jura seine Aufgabe als Überwachungsorgan perfekt erfüllt.

Die von der Basler Chemischen Industrie und der kantonalen Behörde eingerichteten Strukturen haben in hohem Mass zu einer effizienten Zusammenarbeit zwischen den betroffenen Partnern beigetragen. Die Rede ist dabei insbesondere vom "Projektsteuerungsausschuss", der aus Mitgliedern der vier Hauptakteure – der Basler Chemischen Industrie, dem Kanton Jura, der Gemeinde Bonfol und des Bundesamtes für Umwelt – besteht. Zudem wurde eine französisch-schweizerische Informationskommission eingesetzt, die alle beteiligten Parteien vereint. Sie hat nicht nur die Akzeptanz des Sanierungsprojekts begünstigt, sondern auch die Schaffung eines vertrauensvollen Klimas ermöglicht, das für den Erfolg einer solchen Unternehmung unerlässlich ist.

Nichtsdestotrotz bedeutet die Beendigung der Aushubarbeiten des Sondermülls nicht den endgültigen Abschluss des Projekts; noch stehen einige weitere Schritte bevor. Dazu gehören zunächst die noch durchzuführenden Nacharbeiten hinsichtlich möglicher Restbelastungen sowie die Fortführung der Umweltüberwachung. Ferner müssen die Bauten entfernt und der Standort wieder seiner ursprünglichen Bestimmung als Wald- und Forstgebiet zugeführt werden. Im Verein „Escale Bonfol“, dessen Aktivitäten von der Basler Chemischen Industrie finanziell unterstützt

werden, ist die Idee eines Land-Art-Projektes an diesem Standort derzeit noch in Diskussion. Und schließlich ist auch die Frage der Verteilung der auf 380 Mio CHF geschätzten Kosten noch nicht restlos geklärt, auch wenn dies nicht direkt die öffentliche Hand betrifft. Regierungsrat David Eray erinnerte in diesem Zusammenhang daran, dass diese Summe rund 250 Mal höher ist als diejenige, die von der Basler Chemie in den Jahren 1961 bis 1976 gezahlt wurde, um ihre Chemieabfälle in den Tongruben von Bonfol deponieren zu dürfen.

Kontakt:

David Eray, Regierungsrat, Vorsteher des Umweltdepartements, 032 420 53 02
Jean-Pierre Meusy, Projektleiter im Amt für Umwelt, 079 201 72 29

- Anhänge:
- Faktenblatt „L'assainissement en 12 chiffres"
 - Faktenblatt „L'assainissement en 10 images"
 - Dokument „Brefs témoignages des Ministres de l'environnement "
 - Dokument „Brefs témoignages des principaux acteurs du Canton "

Bonfol enfin libéré de ses déchets : **Conférence de presse du 2 septembre 2016**

L'assainissement de la DIB : un défi politique, juridique, technique et financier

Intervention de M. David Eray, Chef du Département de l'environnement

Le discours prononcé fait foi!

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Permettez tout d'abord au nouveau ministre que je suis de rendre hommage à mes prédécesseurs pour le rôle déterminant qui a été le leur dans ce dossier d'une ampleur exceptionnel. Comme vous le savez, ce processus a été déclenché lors d'une mémorable conférence de presse tenue le 11 janvier 2000 à Delémont en présence du Directeur de l'Office fédéral de l'environnement Philippe Roch. Une conférence de presse au cours de laquelle le Ministre jurassien de l'environnement et de l'équipement mettait la chimie bâloise en demeure d'assainir définitivement la décharge chimique de Bonfol.

Il aura donc fallu plus de 16 ans pour réaliser ce que l'on pensait pouvoir effectuer en 5 ans. Il aura donc fallu travailler d'arrache-pied durant plus de 16 ans pour excaver les déchets acheminés durant une quinzaine d'année de Bâle à Bonfol par des milliers de camions via la route internationale.

Pour l'Autorité cantonale, ce dossier a représenté dès le départ un défi politique, juridique, technique et financier hors norme.

Un défi politique car il a fallu littéralement imposer le principe même de cet assainissement définitif, alors même que la Chimie bâloise avait déjà investi plusieurs dizaines de millions pour sécuriser et gérer la décharge.

Un défi juridique quand il a fallu notamment s'approprier un volet totalement nouveau du droit de l'environnement, avec des notions inhabituelles telle que « perturbateur par situation », à ne pas confondre avec « perturbateur par comportement », avec les obligations qui incombent à l'un et à l'autre.

Un défi technique également et je devrais dire surtout, avec un rôle de surveillance dans les domaines de la protection des eaux, de l'air, des sols, de la protection des travailleurs et de la population. Que se passerait-il en cas d'explosion d'une certaine ampleur. Et que se passerait-il si cette explosion était deux ou trois fois plus puissante ? Quel doit être la résistance du local abritant les machinistes chargés de télécommander les engins dans le hall d'excavation pour assurer leur sécurité ? Des questions, vous en conviendrez, qui ne se posent pas tous les jours pour une Autorité cantonale.

Et puis, enfin, il s'agissait aussi d'un défi financier puisqu'il était clair dès le départ que cette opération serait très coûteuse. Ce chapitre a connu plusieurs rebondissements et ce n'est finalement qu'en 2005, soit 5 ans après la signature de l'accord-cadre selon lequel la question semblait réglée, que l'Autorité cantonale a pu obtenir par convention d'être exonérée de tout participation aux frais de cette opération devisée à l'époque à 200 millions de francs, et qui s'élèvera au final plus ou moins au double de ce montant. Petit clin d'œil : l'assainissement de la décharge aura donc coûté environ 250 fois plus que les redevances versées à l'époque par la chimie bâloise pour avoir le droit d'entreposer ses déchets à Bonfol...

Pour gérer ce dossier hors-norme et exercer son rôle de surveillance, le canton du Jura a dû engager des ressources internes importantes et solliciter de nombreux experts. Je souligne à ce propos que l'intégralité des coûts liés à ces tâches est prise en charge par la chimie bâloise.

Dans la conduite de ce projet complexe, les partenaires ont toujours su se doter des structures nécessaires à une collaboration fructueuse. Il s'agit notamment du « Comité restreint » au sein duquel siège des représentants de la chimie bâloise ainsi que des Autorités communales, cantonales et fédérales. Par ailleurs, la Commission d'information franco-suisse constitue un espace privilégié d'échange d'informations et de dialogue puisque toutes les parties intéressées y sont représentées.

Aujourd'hui, Bonfol est débarrassé de ses déchets. C'est une page qui se tourne mais l'ouvrage n'est pas achevé. Des travaux résiduels sont encore en cours, des contrôles continuent et continueront d'être effectués, la question des lentilles sableuses polluées devra être résolue, puis viendra le démontage des installations et enfin réaffectation du site en zone de forêt ou qui verra éventuellement la réalisation d'un projet sous l'égide de l'association « Escale Bonfol ».

Pour conclure, je veux rendre hommage à mes prédécesseurs au Département de l'environnement qui ont tous été impliqués dans ce dossier Bonfol, et ce depuis l'entrée

en souveraineté du Jura. Je veux bien évidemment remercier tous les collaborateurs cantonaux qui auront été considérablement sollicités pour mener à bien ce dossier ; me féliciter de l'excellente collaboration qui a – presque – toujours prévalu entre les trois acteurs principalement concernés, à savoir la Chimie Bâloise, le canton du Jura et la Commune de Bonfol ; et finalement relever le rôle de facilitateur joué par la Commission d'information qui, au fil des années, s'est imposée comme une expérience remarquable de participation citoyenne.

Je vous remercie de votre attention

Bonfol enfin libéré de ses déchets : **Conférence de presse du 2 septembre 2016**

L'assainissement de la DIB en 12 chiffres

1	Un seul incident sérieux s'est produit durant les travaux d'assainissement
202'000	C'est la quantité en tonnes de déchets chimiques excavés (et non 150'000 tonnes comme estimé avant les travaux), auxquelles s'ajoutent plus de 80'000 tonnes de terres souillées
1961	Début de l'entreposage des déchets
1976	Fermeture de la décharge
16	C'est le nombre d' années qu'il aura fallu pour étudier, préparer le projet et excaver la totalité des déchets (10 ans pour les deux premières phases, 5 ans pour la troisième)
23'500	C'est le nombre de conteneurs de déchets chimiques acheminés vers des usines d'incinération à haute température en Allemagne et en Belgique, soit un train continu qui s'étirerait de Lausanne à Berne
380 mio	C'est plus ou moins la facture finale en francs suisses de cet assainissement, soit environ le double de l'évaluation initiale
27'000	C'est approximativement le nombre d' heures consacrées à ce dossier par des employés du Canton entre 2000 et 2016
155	C'est le nombre de classeurs fédéraux qu'occupe le dossier DIB à l'Office de l'environnement, ou encore 29000 fichiers (20 Go) stockés sur le serveur du Canton
18	C'est le nombre d' experts externes sollicités par le canton du Jura
600	C'est le nombre approximatif de séances nécessitées par ce dossier et auxquelles ont participé un ou plusieurs représentants de l'Etat jurassien
64	C'est le nombre de séances tenues par la Commission d'information de 2001 à ce jour

Bonfol enfin libéré de ses déchets : **Conférence de presse du 2 septembre 2016**

L'assainissement de la DIB en 10 images

1. 1961-1976 : les risques de contamination étaient bien réels



On a dit parfois que la décharge industrielle de Bonfol constituait un modèle d'entreposage (« un modèle du genre » titrait par exemple l'Impartial du 26 septembre 1984 !). Les photos de l'exploitation, dans les années 60, permettent de douter de cette appréciation. Le mode d'entreposage a plutôt contribué au risque de contamination du sol dans le périmètre de la décharge et à terme au-delà.

2. 13 janvier 2000, coup de tonnerre dans le ciel de la chimie bâloise

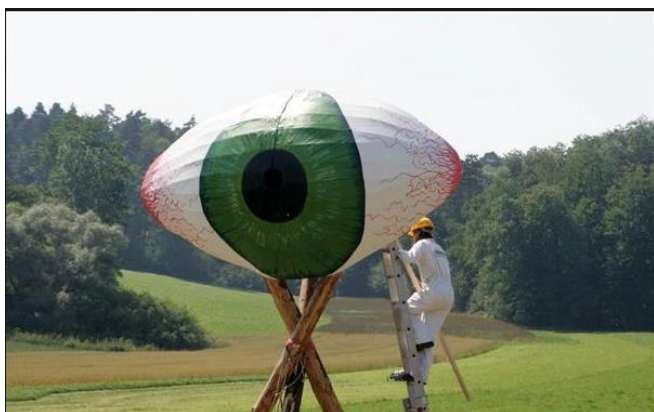


La Conférence de presse du 13 janvier 2000 des Autorités cantonales jurassiennes donne le véritable coup d'envoi au dossier de l'assainissement de la DIB.

S'agissant de la durée de l'opération, on peut constater un léger excès d'optimisme : 5 ans croyait-on à l'origine...

Ce sera finalement 3 fois plus et même 4 si l'on inclut la remise en état totale du site.

3. 14 mai 2000, un aiguillon dans le dossier



Face aux atermoiements de la chimie bâloise qui ne fait pas clairement savoir si elle consent à assainir et à prendre en charge les coûts de cet assainissement, Greenpeace s'empare du dossier et occupe le site entre mai et juillet 2000, tout en continuant ensuite de garder un œil sur le déroulement de l'assainissement.

4. L'accord cadre du 17 octobre 2000 : c'est oui à l'assainissement. Quant au financement...



L'accord cadre du 17 octobre 2000 constitue un grand pas en direction de l'assainissement, mais un pas hésitant en ce qui concerne le financement de l'opération. L'accord dit : « La bci assumera la responsabilité opérationnelle et financière des opérations d'assainissement total dans le cadre de ses responsabilités ». Tout le monde avait compris que la bci prendrait les coûts à sa charge. Tout le monde peut-être, mais pas la bci...

5. Avril 2001 : une concertation modèle avec la mise en place de la Commission d'information

René Longet

Président de la CIS



Jean-Rodolphe Frisch

Maire de Pfetterhouse



Michael Fischer

bci Betriebs-AG



Yannis Cuenot

Association Escalé Bonfol



Dans le but d'offrir une possibilité de suivi du dossier à l'ensemble des milieux intéressés, la bci et l'Autorité cantonale conviennent de mettre sur pied une Commission d'information (CIS) dont la première séance aura lieu le 27 avril 2001. Originalité : chaque séance est suivie d'une brève interview de représentants des différents milieux et consultable sur le site internet de la CIS (ci-dessus une copie d'écran montrant 4 participants s'exprimant face à la caméra à l'issue d'une séance de la CIS).

6. Décembre 2001 : la question de la méthode d'assainissement est tranchée



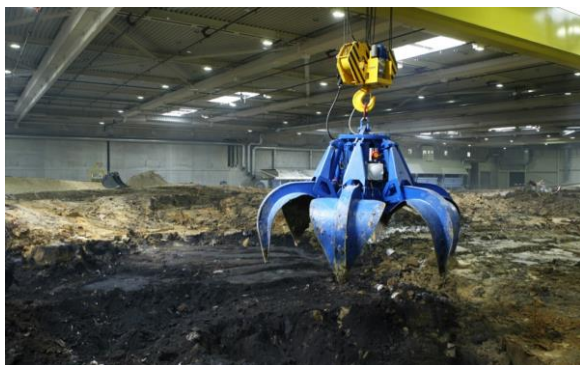
Quatre méthodes d'assainissement furent étudiées : excavation des déchets et incinération à l'étranger ; excavation des déchets et incinération sur place ; vitrification « in-situ » (vitrification des déchets sans ouvrir la décharge ; excavation et vitrification sur site). Après comparaison et évaluation de la faisabilité des différentes variantes, c'est donc la première qui s'est imposée.

7. 28 novembre 2005 : une convention qui lève les derniers doutes

4.3 Si un accord ou une décision définitive en répartition des coûts tels que définis au paragraphe 4.1 ci-dessus met à charge, directement ou par substitution, de la commune de Bonfol et/ou de la RCJU tout ou partie des coûts d'assainissement, la BCI s'engage à prendre à sa charge, dans leur intégralité, lesdits coûts d'assainissement dans la mesure où ils ne sont pas couverts par les indemnités du fonds OTAS de la Confédération.

Après des années d'incertitude, la Convention du 28 novembre 2005 lève les doutes qui subsistaient quant à la prise en charge des coûts de l'assainissement, du moins pour les collectivités jurassiennes. Plus rien ne s'oppose dès lors à la préparation des travaux d'assainissement...

8. 16 avril 2010 : début de la phase pilote d'excavation, puis l'explosion !



Enfin, 10 ans après l'ouverture du dossier, la phase pilote d'assainissement peut démarrer. Les déchets sont presque en totalité excavés au moyen d'un grappin télécommandé. Tout se passe bien jusqu'au 7 juillet 2010. Ce jour-là survient une violente explosion (photo de la caméra de surveillance ci-dessus à droite) blessant légèrement un machiniste et occasionnant d'importants dégâts à la halle d'excavation. Ce sera le seul incident grave à déplorer. Suite à cet événement, il est décidé que toutes les machines seront dorénavant télécommandées depuis un poste de commandement.

9. Août 2013 : fin de la première moitié des travaux d'excavation



Les travaux d'excavation se sont déroulés dans un espace confiné, à l'intérieur d'une halle recouvrant environ la moitié du site à assainir. A la fin de l'assainissement de la première moitié de la décharge, la halle a été déplacée vers l'autre partie de la décharge sur un rail prévu dès l'origine à cet effet, grâce à de puissants vérins. La deuxième moitié de la décharge a été entièrement excavée entre octobre 2013 et septembre 2016.

10. Septembre 2016 : Bonfol est débarrassé de ses déchets !



Septembre 2016 marque la fin des travaux d'excavation, sous réserve de finitions résiduelles. Bonfol est libéré de ses déchets après une opération qui devait durer 5 ans à l'origine, et qui aura nécessité au final 16 années d'études et de travaux. Les travaux résiduels, le démontage des installations ainsi que la restauration du site nécessiteront encore plusieurs années.

Bonfol enfin libéré de ses déchets :

Conférence de presse du 2 septembre 2016

Bref témoignages des Ministres de l'environnement

François Mertenat Ministre de l'environnement de 1978 à 1993	<i>François Mertenat, durant votre mandat, il n'était pas question, du moins pas publiquement, d'excaver les déchets de la DIB. Cette décharge était-elle néanmoins une préoccupation pour l'Autorité cantonale ?</i>	« Durant cette période, la priorité a été dévolue au soutien des communes pour l'épuration des eaux et la modernisation des réseaux d'alimentation en eau potable. Quant à la décharge de Bonfol, projet communal d'abord, le Canton n'avait à l'époque pas les moyens légaux de s'y opposer. Il a pu toutefois contenir les vellétés d'extension du périmètre initial voulus par la chimie bâloise. Cela correspondait aussi aux vœux des communes françaises limitrophes, comme Pfetterhouse, qui craignaient à terme, et sans doute avec raison, une contamination de leurs sous-sols. »
Pierre Kohler Ministre de l'environnement de 1993 à 2002	<i>Pierre Kohler, quel a été l'élément déterminant pour prendre votre initiative et vous est-il arrivé d'avoir des doutes ?</i>	« A mon arrivée au Gouvernement, lorsque j'ai appris l'existence de la décharge chimique de Bonfol et les risques qu'elle représentait, j'ai demandé à mes services de prendre les mesures nécessaires à son assainissement. Avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les sites pollués en 1998 et l'appui du directeur de l'Office fédéral de l'environnement Philippe Roch, j'avais enfin les outils légaux pour obliger la Chimie bâloise à assainir cette bombe à retardement. Je n'ai jamais douté un seul instant que le Gouvernement jurassien puisse imposer cet assainissement puisque nous avons démontré la faisabilité technique d'une telle entreprise. Je suis fier d'avoir initié ce projet hors norme, sans qu'il n'en coûte à la collectivité jurassienne. »
Laurent Schaffter Ministre de l'environnement de 2002 à 2010	<i>Laurent Schaffter, votre mandat a été marqué par la question du financement de l'assainissement. Quel regard portez-vous sur la position adoptée à l'époque par la bci ?</i>	« L'accord cadre de 2000 conclu entre le Canton et la BCI était trop imprécis sur la question du financement. En cas de répartition des coûts dans le cadre des dispositions légales, procédure réclamée par la BCI, Bonfol aurait en effet pu se voir présenter une facture de plus de 50 millions de francs. Il était hors de question de poursuivre cet assainissement sans l'assurance que les collectivités jurassiennes ne seraient pas impliquées dans le financement, Ce fut l'enjeu du bras de fer remporté par le Canton. L'accord de 2005 a garanti au Canton et à la commune de Bonfol que les coûts susceptibles de leur être mis à charge seraient payés par la BCI. Le processus d'assainissement pouvait alors se poursuivre. »

<p>Philippe Receveur</p> <p>Ministre de l'environnement de 2010 à 2015</p>	<p><i>Philippe Receveur, comment avez-vous perçu vos interlocuteurs de la bci durant votre mandat. Comment qualifieriez-vous la manière dont le dossier a évolué ?</i></p>	<p>« A Bonfol, le Canton du Jura aura apporté une contribution majeure aux processus d'assainissement de sites de déchets spéciaux, reconnue par la Confédération. Nous n'avions aucune expérience ni aucun standard sur lesquels nous appuyer. Rétrospectivement, il apparaît aux yeux de tous que nous avons agi juste, dans l'intérêt de l'environnement et des générations futures. Exigence, rigueur et transparence ont permis un partenariat sans précédent. Pour sa part, l'Etat du Jura a joué son rôle de manière exemplaire face à un acteur économique de dimension mondiale qu'il eût été plus confortable de ne pas déranger. Je suis fier d'avoir pu y contribuer avec l'appui de collaboratrices et de collaborateurs de premier plan. »</p>
<p>David Eray</p> <p>Ministre de l'environnement dès 2015</p>	<p><i>David Eray, la fin de l'excavation des déchets de la DIB constitue un tournant majeur dans ce dossier. L'opération n'est pas terminée pour autant. Quels enjeux reste-t-il ?</i></p>	<p>« Il reste principalement trois enjeux. Premièrement, nous devons nous assurer qu'il n'y a plus aucun risque de contamination dans le périmètre de la DIB. Ensuite, il conviendra de statuer sur l'affectation future du site de la décharge. Et troisièmement, nous devons encore mener à bien la question de la répartition des coûts de cet assainissement. Je rappelle qu'en vertu de la Convention de décembre 2005 entre les entreprises chimiques bâloises (BCI) et le Canton du Jura, ni la Commune de Bonfol ni le canton du Jura ne participeront aux frais d'assainissement estimés à 380 millions de francs. Pour la Commune, le projet Escale Bonfol, qui vise à accroître la qualité de vie de la Commune et pérenniser son attrait touristique, représente certainement un enjeu clé au moment de tourner la page de la DIB. »</p>

Bonfol enfin libéré de ses déchets :

Conférence de presse du 2 septembre 2016

Bref témoignages des principaux acteurs du Canton

<p>Jean-Pierre Meusy</p> <p>Responsable cantonal du dossier DIB, Office de l'environnement</p>	<p><i>Dans quels domaines l'Etat a-t-il eu besoin de spécialistes externes pour la gestion du dossier ?</i></p>	<p>« A dossier exceptionnel, et Dieu sait si celui-ci l'était, organisation et mesures exceptionnelles. La complexité des thématiques à prendre en compte nous a amenés à adopter une approche interdisciplinaire du dossier. Cette première au sein de l'administration, souvent critiquée pour son cloisonnement, a permis aux spécialistes cantonaux de collaborer avec grande efficacité. Les défis à relever étaient en partie nouveaux. Aussi, le recours aux experts les plus pointus a été nécessaire en particulier dans les domaines suivants : hydrogéologie, santé publique, protection des travailleurs, sécurité, impacts environnementaux, accidents majeurs, explosion, juridique. »</p>
<p>Jean Fernex</p> <p>Collaborateur scientifique, Office de l'environnement</p>	<p><i>On pourrait penser que les analyses apportent des réponses indiscutables et pourtant elles ont donné lieu à plus d'une controverse. Pourquoi ?</i></p>	<p>« Les ordonnances fédérales (eaux, déchets, sites pollués notamment) prévoient des valeurs limites pour les polluants rencontrés habituellement. Ce n'est pas le cas à la DIB, où les substances polluantes sont innombrables et en concentrations élevées dans les déchets. Il a fallu fixer des règles adaptées au cas particulier, tenant compte de nouvelles substances ainsi que de l'effet (mal connu) des mélanges complexes. Les méthodes d'analyse, les limites de quantification ainsi que l'interprétation des résultats ont été discutés et peuvent faire l'objet d'appréciation très diverses. Nous avons fait appel à des experts indépendants et reconnus, ce qui a permis d'arriver à un consensus dans la plupart des cas. »</p>
<p>Jean Parrat</p> <p>Hygiéniste du travail, Service de l'économie et de l'emploi</p>	<p><i>Quelles problématiques nouvelles et sensibles se sont posées pour l'hygiéniste cantonal ?</i></p>	<p>« Les données historiques disponibles avant l'ouverture de la décharge étaient très limitées avec pour conséquence la difficulté d'identifier spécifiquement les risques pour la santé des travailleurs. Les complexes mesures de protection mises en place ont été vérifiées en continu par un suivi quantitatif du risque d'exposition des travailleurs. Un suivi particulier en médecine du travail a permis de vérifier l'efficacité des mesures de protection mises en œuvre. L'efficacité de la décontamination (zone noire/blanche; décontamination des engins et containers) a également dû faire l'objet d'un développement spécifique permettant un contrôle journalier. »</p>

<p>François Schaffter</p> <p>Juriste, Service juridique (→ 2014)</p>	<p><i>Est-ce que le droit a permis de répondre clairement aux questions qui se sont posées ; quelles étaient les questions les plus complexes ?</i></p>	<p>« La coordination du droit de l'environnement (relativement nouveau à l'époque dans le domaine des sites pollués) avec celui de l'aménagement du territoire en était à ses débuts. Il en résultait un manque de pratique en la matière. Il a également fallu coordonner avec les autorités françaises dans le cadre de la Convention d'Espoo, que le Canton a décidé d'appliquer au projet d'assainissement, au vu de son ampleur et des risques qui y étaient liés, même si l'assainissement de décharges chimiques n'était pas visé par cette convention. La négociation de la convention de 2005 a également été complexe, le Canton voulant de prémunir contre tout risque de devoir passer à la caisse. Enfin, la décision de répartition des coûts, dont le projet est en cours de discussion avec la Confédération, a nécessité de longues recherches juridiques. »</p>
<p>Damien Scheder</p> <p>Chef "Protection population et sécurité", Police cantonale</p>	<p><i>Avez-vous été surpris par la survenance d'une explosion à partir de ce qui ressemble simplement à de la terre ? Quelles étaient vos réflexions au moment de cet incident ?</i></p>	<p>« L'analyse des risques avait permis de déterminer 27 scénarii possibles. Les forces d'intervention en présence dans cet important dossier de la Protection de la population jurassienne se sont entraînées dès le 1^{er} exercice avec la gestion d'un feu / explosion dans la zone d'excavation. L'effort principal le jour de l'explosion a été mis sur la communication et sur l'identification de la cause du déclenchement de cet incident. Encore une fois, une bonne analyse des risques en amont suivie de l'élaboration de plans d'intervention et l'organisation d'exercices dans le terrain, permettent de gérer d'une manière efficiente ce genre d'événement. »</p>